Résolution sur la situation au Kirghizstan

2010/2656(RSP) - 06/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Kirghizstan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et ECR.

La résolution rappelle que Kurmanbek Bakiev, arrivé au pouvoir en juillet 2005, a été réélu l'année dernière pour un nouveau mandat de président lors d'une élection que les observateurs indépendants ont décrite comme entachée de fraudes massives. Au lendemain de ses premières initiatives démocratiques, le régime de M. Bakiev s'est révélé autoritaire.

Le 7 avril 2010, les troupes kirghizes sont intervenues à coups de balles, de gaz lacrymogènes et de grenades paralysantes contre une foule de manifestants qui s'étaient rassemblés devant le palais présidentiel à Bichkek et qui avaient ensuite pris d'assaut les bâtiments du gouvernement pour protester contre une forte augmentation des prix de l'électricité et du chauffage. Cette intervention s'est soldée par plus de 80 morts et de 500 blessés. Le président Bakiev a été obligé de fuir la capitale, faisant place à un gouvernement provisoire, et a quitté le pays pour le Kazakhstan conformément à l'accord négocié par la Russie, les États-Unis et le Kazakhstan.

Le Parlement invite toutes les parties à mettre un terme à la violence, à faire preuve de modération et à tout mettre en œuvre pour engager un vrai dialogue propre à garantir la stabilité et à apporter les conditions d'un rétablissement pacifique de l'ordre constitutionnel démocratique. Il demande que les événements qui se sont produits fassent l'objet d'une enquête internationale sous l'égide des Nations unies afin de déterminer les responsabilités et les manquements et d'apporter aux autorités judiciaires kirghizes l'assistance nécessaire.

Les députés se félicitent que le gouvernement provisoire ait annoncé son intention d'organiser un référendum sur la nouvelle constitution le 27 juin 2010 et des élections générales le 10 octobre 2010. Ils soulignent l’importance d'engager le dialogue avec le gouvernement provisoire dans le but d'examiner les possibilités de promouvoir la bonne gouvernance, l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'autres objectifs politiques de l'Union européenne définis dans la stratégie pour l'Asie centrale, ainsi que de faciliter la participation et les activités des institutions financières internationales.

Le Parlement considère que la présence de l'Union européenne au Kirghizstan, essentiellement en tant que donateur, est importante et que l'Europe est dès lors en mesure de jouer un rôle accru dans l'aide apportée à ce pays. La Commission et le Conseil sont invités à :

- examiner d'urgence si les conditions pour le **lancement d'un nouveau programme ambitieux d'aide** au Kirghizstan, coordonné au niveau international, sont réunies. S'il s'avère que des conditions suffisamment favorables existent, que l'Union européenne devrait prendre l'initiative d'organiser une conférence internationale des donateurs pour le Kirghizstan;
- vérifier s'il est nécessaire d'envoyer une aide humanitaire d'urgence.

La résolution demande qu'il soit **davantage fait recours à l'instrument de stabilité**. Elle invite la Commission à élaborer des propositions sur la réaffectation des fonds au titre de l'instrument pour la coopération au développement en accordant une priorité spéciale devrait être accordée à la résolution des difficultés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau. L’aide de l'Union européenne devrait être cohérente avec les efforts de lutte contre la corruption, avec l'extension

des moyens d'éducation et avec une politique d'amélioration des conditions de vie, pour créer les conditions propices de remparts contre le développement des extrémismes.

Le représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale, qui se trouve sous l'autorité de la vice-présidente de la Commission et Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, est invité à suivre la situation de près, à prêter assistance et à faciliter la reprise du dialogue entre toutes les composantes de la société kirghize.